

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 158

présenté par
M. Issindou

ARTICLE 33 BIS

À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« transferts »,

insérer les mots :

« et maintiens d'affiliations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.